

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 16/03/26

Toulouges CCAS CA 2026/10  
ID : 066-266600493-20260310-202610-DE

Reçu en préfecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2026/03/04**

## SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président.

<p>Date de la convocation : 20/02/2026</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 9 Votants : 13</p>	<p><u>Présents :</u> Mmes Béatrice BAILLEUL, Sylvie VENTURA, Armelle ARBONA, Ginette SZEMBEL, Laurette NARANJO, Sandrine BOUILS Mrs Serge CIVIL, Michel PLAZA, Pierre DEMONTE</p> <p><u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> Nicolas BARTHE procuration Serge CIVIL, Pascale MICHEL procuration Béatrice BAILLEUL, Aurélie PASTOR-BARNEOUD procuration Michel PLAZA, Muriel REAL procuration Sandrine BOUILS,</p> <p><u>Absents :</u> Patrice PASTOU, Isabelle OSTERSTOCK, Florian GUZDEK, Pascal BLASCO</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Michel PLAZA</p>
---	---

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET EDF SOLIDARITE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Serge CIVIL, Vice-Président, informe les membres du Conseil d'Administration, que dans le cadre d'une démarche commune en matière de lutte contre la précarité énergétique, le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergie.

EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis trente ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité Logement, mais également par des partenariats nationaux et locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Dans ce contexte, le CCAS prévoit, avec l'appui notamment d'EDF, de permettre aux habitants en situation de précarité énergétique :

- ▶ De bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergie ;
- ▶ De connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie ;
- ▶ D'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aide.

Dans ce cadre EDF met à disposition du C.C.A.S., un portail d'accès aux services solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication : <https://pass-collectivites.edf.com>.

Cette collaboration se traduit par la signature d'une convention entre le CCAS et EDF SOLIDARITE pour une durée d'un an. Elle pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction sans pouvoir excéder la date du 31 Décembre 2030.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

Toulouges CCAS CA 2026/11  
ID : 066-266600493-20260310-202610-DE

Reper  
Levraut

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** la convention entre le CCAS et EDF SOLIDARITE (jointe en annexe).

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Fait à Toulouges, le 11/03/2026

Le Président du CCAS,  
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :